



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

**DELIBERATION N° : 20191125\_44**

**OBJET** : Budget 2020

Attribution d'une avance de subvention  
à l'association EDUC'SANTE

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie, le :

03 DEC. 2019

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	23
Procuration	8
Votants	31
Abstention	0
Exprimés	31

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire

  
**Christian LANDRY**

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq novembre à dix-sept  
heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON  
– MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON  
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ;  
VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON  
Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie  
Andrée ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI  
Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ;  
HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie  
Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ;  
ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GUEZELLO  
Alin

**Absents – Représentés**

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry  
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick  
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yanniss représenté par BAUSSILLON Inelda  
GEORGET Marilyne représentée par ETHEVE Corine  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie  
Andrée  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ;  
FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE  
François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un  
secrétaire pris au sein du conseil.

Madame HOAREAU Claudette, conseillère municipale, a  
été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour  
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 25 novembre 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20191125\_44**

**OBJET :**

**Budget 2020  
Attribution d'une avance de  
subvention à l'association  
EDUC'SANTE**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

L'association EDUC'SANTE participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire, à savoir, la promotion de l'éducation pour la santé en faveur des habitants du Sud Sauvage de la Réunion, notamment dans les établissements scolaires, et de favoriser les échanges et rencontres entre les habitants par la mise en place d'activités socio-culturelles, sportives et de loisirs.

Afin de permettre à l'association de maintenir ses activités programmées sur le premier trimestre 2020, il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de l'avance de subvention à allouer à ladite association, ainsi que sur l'attribution des aides en nature suivantes :

- Mise à disposition régulière à titre gratuit d'un local ;
- Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association EDUC'SANTE une avance de subvention d'un montant de 2 000,00 € ;
- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la note explicative de synthèse n°44,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Présents : 23**

**Représentés : 8**

**Pour : 31**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup>.**- **ATTRIBUE** à l'association EDUC'SANTE une avance de subvention d'un montant de 2 000,00 €.

**Article 2.-** **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :

- Mise à disposition régulière à titre gratuit d'un local ;
- Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

**L'élu(e) délégué(e)**



**Christian LANDRY**